

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 128 (2002)
Heft: 14: Suisse miniature

Artikel: Amphithéâtre de Nyon
Autor: Della Casa, Francesco
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-80297>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A m p h i t h é â t r e de Nyon

L'objet de ce concours d'architecture, organisé par la Commune de Nyon et l'Etat de Vaud, était la mise en valeur des vestiges archéologiques de l'amphithéâtre romain de Nyon, découvert en 1996 lors des terrassements entrepris pour la construction d'un immeuble sur le lieu dit «Au Croset». Cette découverte avait suscité un grand enthousiasme au sein de la population locale qui exprima clairement le souhait de voir ce lieu conservé et rendu vivant. L'amphithéâtre fut classé «Monument historique» le 16 avril 1997.

Au printemps 2000, les autorités politiques de la Commune et du Canton décidèrent de réaliser un sondage public auprès de la population de Nyon et de son district afin de connaître son degré d'intérêt pour l'avenir du monument et ses préférences quant à l'utilisation future du site.

Les organisateurs du concours confirmèrent l'option largement plébiscitée par le public - à savoir l'affectation de l'amphithéâtre comme site de visite archéologique et de spectacle -, mais laissèrent une ouverture à d'autres variantes qui puissent répondre avec pertinence à la mise en valeur des vestiges archéologiques, la représentation de l'amphithéâtre en tant que monument emblématique du passé gallo-romain de la cité, la lisibilité de l'ancienne disposition des lieux, l'aménagement amovible d'un lieu de représentation et de spectacle, une proposition architecturale et urbanistique qui participe à la restauration et au renouvellement de l'image de la ville et du quartier, ainsi qu'une prise en compte de la notion de développement durable.

Le jury, placé sous la présidence de M. Eric Perette, architecte cantonal, et sous la vice-présidence de Mme Monique Boss, municipale, comprenait les membres suivants : Mmes Florence Darbre, restauratrice d'art et Ariane Karcher, directrice du FAR, MM. Fonso Boschetti, Pierre Cagna, Arduino Cantafiora, Jordi Garces et Silvio Ragaz, architectes, et MM. Alex Furger, archéologue et Daniel Paunier, professeur à l'UNIL. Il constate avec satisfaction que le concours a suscité un engagement considérable de la part d'un grand nombre

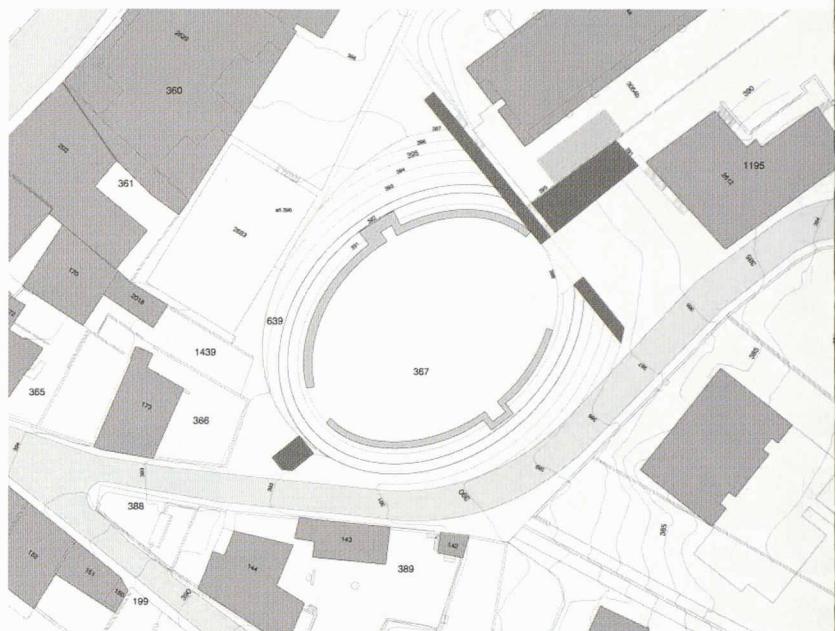
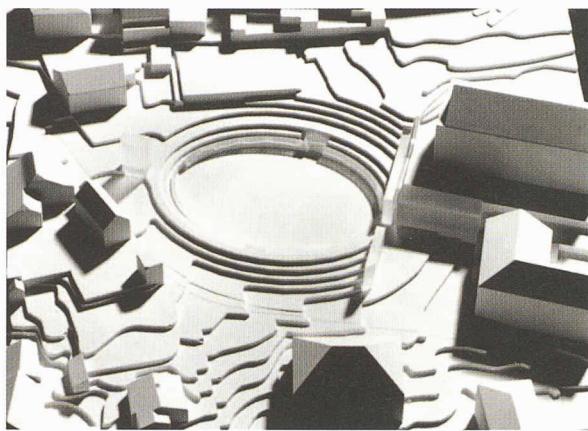
d'architectes suisses et étrangers. De ce fait, l'ensemble des projets du 1^{er} et du 2^e degré présente un grand intérêt par la diversité des solutions proposées, eu égard à la difficulté du problème posé.

À son 1^{er} degré, le concours a démontré quelles difficultés les concurrents ont rencontré pour répondre à la question de la sauvegarde et de la mise en valeur des vestiges de l'amphithéâtre d'une part, aux hypothèses de sa réutilisation - autrement dit à son intégration dans l'époque contemporaine - d'autre part. À l'issue des délibérations du 1^{er} degré, le jury a ainsi pu mettre en lumière une série d'enseignements permettant de synthétiser les réflexions propres à chacune des disciplines de l'archéologie, de l'architecture et du spectacle. Il en est résulté que la destinée du site devait être à ses yeux celle d'un lieu ouvert, susceptible tout à la fois d'accueillir une grande variété d'événements, d'enseigner l'histoire et le fonctionnement passé de l'amphithéâtre et d'offrir un espace urbain dédié à la méditation et à la promenade.

Les projets présentés lors du 2^e degré ont permis de vérifier une série de scénarios, chacun plus profondément engagé dans le développement de son parti préalable. La pertinence de certains projets a ainsi été clairement mise en évidence, permettant au maître de l'ouvrage d'envisager plus particulièrement la réalisation future de l'un d'entre eux.

Palmarès

1 ^{er} prix	Fr. 17 000.-
<i>Bernard Pahud Architectes, Morges</i>	
2 ^e prix	Fr. 15 000.-
<i>Décosterd & Rahm, associés, Lausanne</i>	
3 ^e prix	Fr. 10 000.-
<i>Thomas Huber et Nicola Chong, Genève</i>	
4 ^e prix	Fr. 8 000.-
<i>D. Baillif et R. Loponte, Genève</i>	
5 ^e prix	Fr. 6 000.-
<i>A. & M. Baud-Bovy, Genève</i>	
6 ^e prix	Fr. 4 000.-
<i>J.-B. Ferrari, Lausanne</i>	



1^{er} prix

Fr. 17 000.-

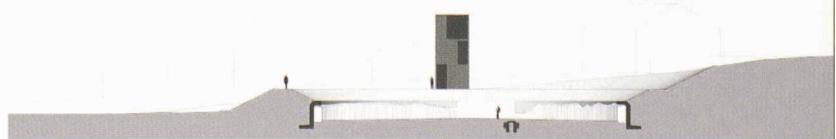
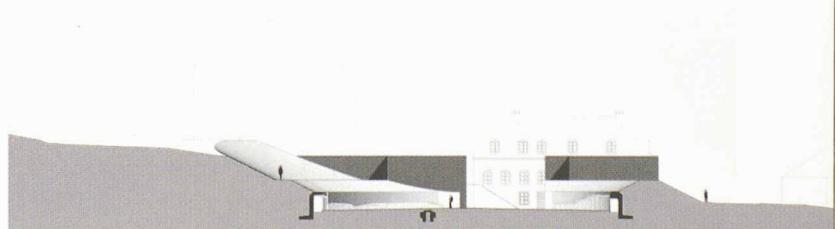
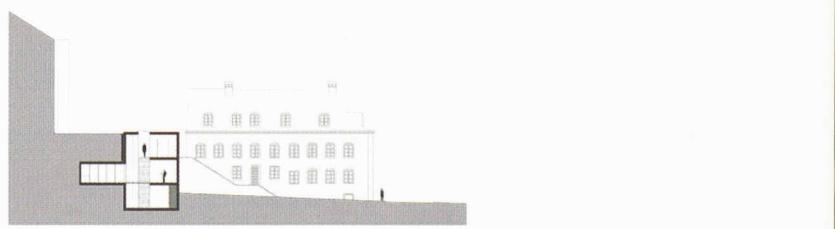
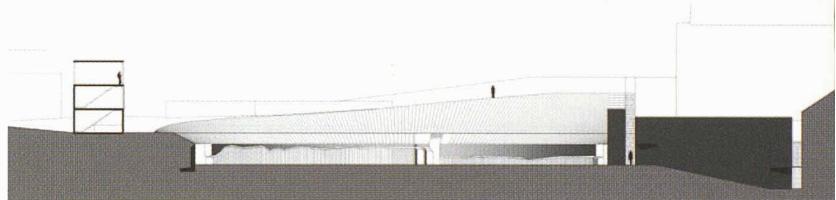
Bernard Pahud Architectes, Morges - Ingénieur civil : Nicolas Fehlmann, Morges - Architecte paysagiste : Jean-Jacques Borgeaud, Lausanne - Archéologue : Laurent Flutsch, Lausanne - Scénographe : Gérard Demierre, Morges - Ingénieur CVSE : Weinmann Energies, Echallens - Communication/graphiste : Eric Fessler, Morges

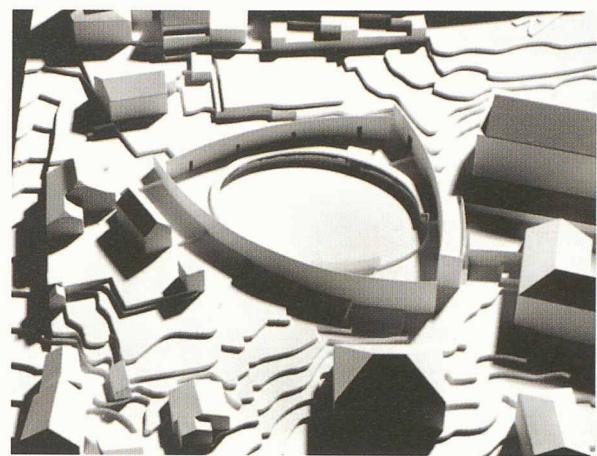
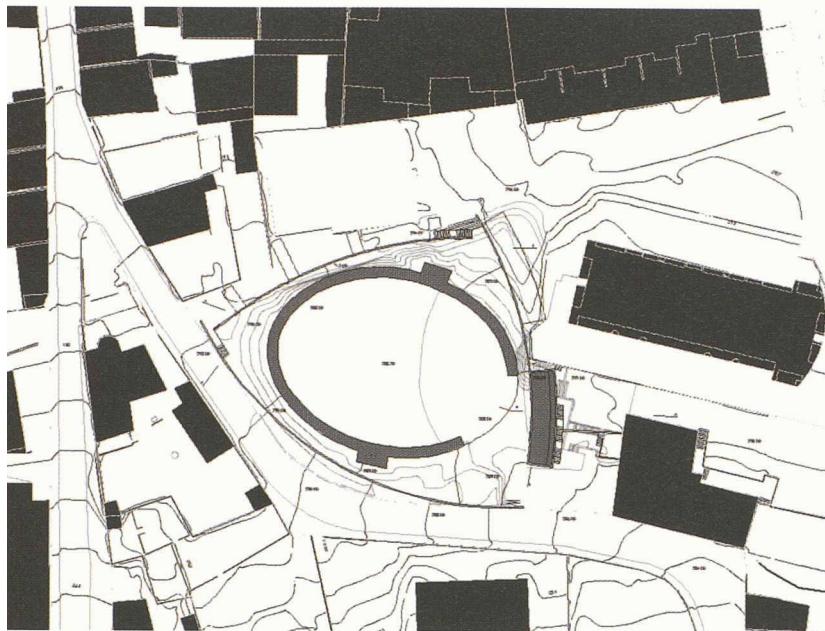
Le projet évoque parfaitement la topographie de la cave antique et délimite non moins parfaitement son extension conservée. Il s'impose avec évidence par son attitude face au site et son interprétation du thème, en recourant à un système de talutage, de manière à reconstituer le vide spatial de l'amphithéâtre. Il y ajoute une paroi-écran qui, d'une part, occulte partiellement le bâtiment surplombant le site et, d'autre part, définit un espace public d'accueil devant le bâtiment de la Porcelaine.

Globalement, le projet répond aux objectifs du maître de l'ouvrage par la pertinence et la simplicité du dispositif bâti, confirmant ainsi les hypothèses du programme. Par contre, les locaux annexes ne répondent pas complètement aux exigences de celui-ci. En particulier, le stockage des éléments scéniques dans le mur-écran est impraticable. Le dispositif spatial et l'organisation fonctionnelle des espaces destinés à l'accueil et à la muséographie ne sont pas convaincants, tant l'appropriation et l'aménagement de ces surfaces apparaissent difficiles.

De manière générale, le jury apprécie la parcimonie et la justesse des moyens que se sont donnés les auteurs pour traiter le thème de l'apparition de cet amphithéâtre dans l'espace urbain.

Sur le plan économique, ce projet se situe en-dessous de la moyenne.

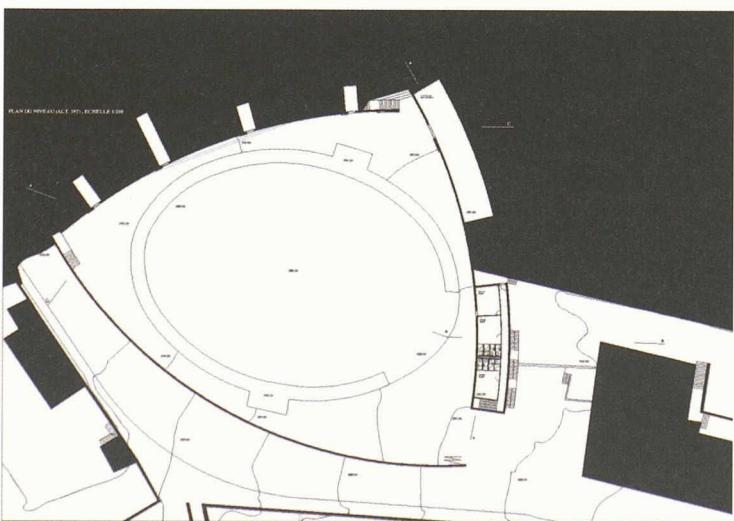
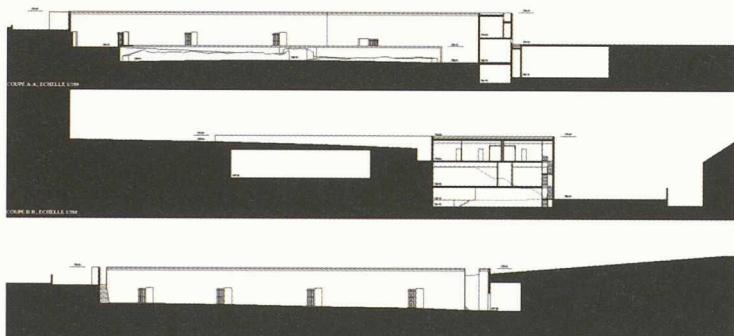




2^e prix

Fr. 15 000.-

Décosterd & Rahm, associés, Lausanne - Ingénieur civil : Gussetti & Tournier S.A., Genève - Architecte paysagiste : Gilles Clément, Paris - Archéologue : P. Bridel, Nyon - Scénographe : TTC Sàrl - Lumière : Y. Kersalé, AIK, Vincennes - Géotechnique : Géolab S.A., F. Perrin et A. Zinebi, Nyon



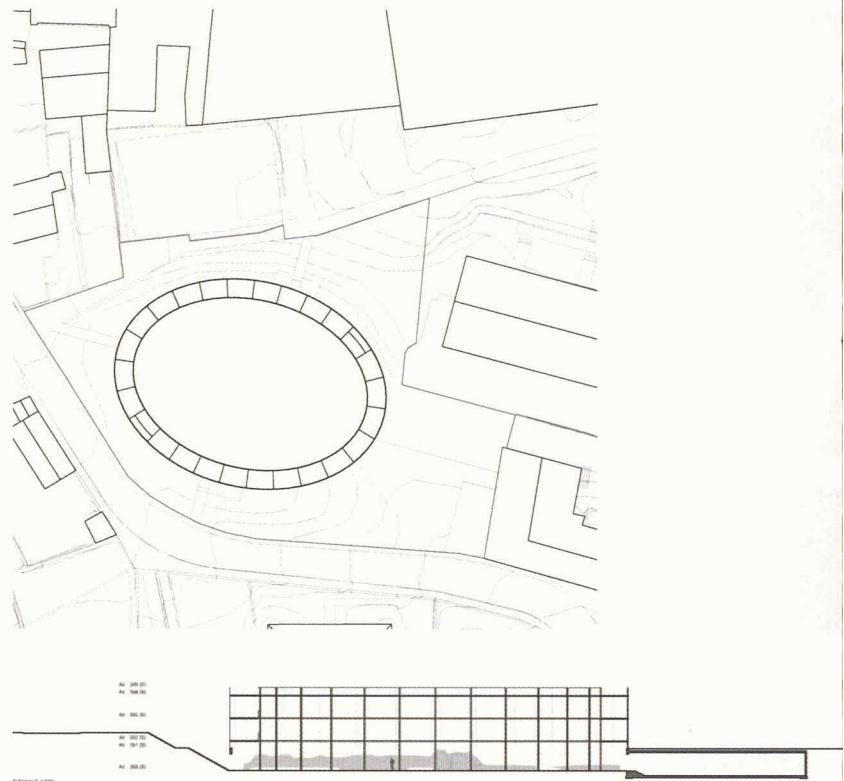
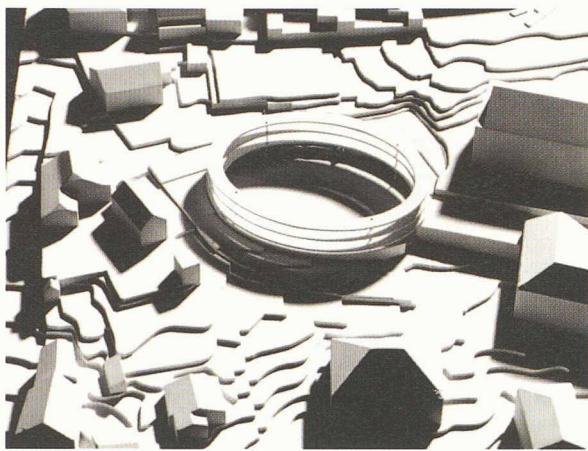
Le projet se caractérise par une intervention iconoclaste et irréversible dans la topographie antique, entraînant la suppression des rares vestiges existants de la cavea. La réinterprétation de la forme du monument est inconciliable avec la préservation de son caractère. La mise en scène du mur de l'arène, détaché du contexte de la cavea, est contraire aux objectifs de mise en valeur du vestige, car elle réduit celui-ci à un objet muséal isolé.

Néanmoins, le jury relève la force et la rigueur de la proposition qui réinterprète le site de l'arène en établissant un espace/place urbain.

La devise du projet révèle avec précision l'intention du projet qui consiste à placer un espace public « entre parenthèses » dans un contexte hétérogène résultant de l'urbanisation récente. Le rapport avec l'histoire est ici traité au moyen de la forme rhétorique de l'analogie: les chambres percées dans le mur de soutien évoquent les « carceres »; la minéralité du projet rappelle que l'ancien monument était entièrement en pierre; le dispositif de protection simule la présence d'un déambulatoire autour de l'arène.

Le jury relève l'ingéniosité des solutions exprimées en coupe, dont la clarté et la simplicité n'atténuent pas l'efficacité. En donnant une cote supérieure constante aux trois murs, les auteurs proposent un bâtiment/place, dont la toiture virtuelle est le ciel, qui met entre parenthèses un moment de l'histoire de la ville. La place créée devant le bâtiment de la Porcelaine est subtilement définie grâce, notamment, à un escalier de liaison extérieur.

Sur le plan économique, ce projet se situe dans la moyenne.



3^e prix

Fr. 10 000.-

Thomas Huber et Nicola Chong, Genève - Ingénieur civil - Michel Paquet - Architecte paysagiste : Loik Presset - Archéologue : Yves Dubois - Scénographe : Alicja Kuhn

Le projet propose un dispositif fort respectueux du site, considéré comme un « lieu trouvé », en posant une structure contenant l'ensemble des fonctions requises par le programme de concours: protection, spectacle, promenade. Toutefois, l'usage attribué prioritairement à cette structure, se référant à un théâtre à l'italienne, entraîne un surdimensionnement considérable de ce projet. Ce constat est accentué si l'on considère que l'occupation du site par un spectacle ne dure que quelques heures, quelques jours par an.

Il en résulte un déséquilibre entre les divers usages du site, le jury ne considérant pas plausible le développement d'une promenade-belvédère sur trois niveaux. Toutefois, le jury note que le dispositif proposé aurait pu prendre une plus grande pertinence s'il avait été établi avec davantage de parcimonie.

Par ailleurs, le jury émet quelques doutes quant aux solutions proposées pour définir l'espace public d'accueil devant le bâtiment de la Porcelaine, auquel l'auteur accolé perpendiculairement un nouveau bâti. Il relève enfin que le projet reste assez flou quant à sa matérialisation, notamment en ce qui concerne les sols.

Sur le plan économique, ce projet se situe légèrement en-dessus de la moyenne.

